

détails sur la façon dont cette industrie sera acculée au pied du mur à cause de ces dispositions-là . . .

Une voix: Et les redevances de Lougheed?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le député étale justement l'ignorance qui a cours dans le centre du Canada . . .

Une voix: Au Nouveau-Brunswick.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le député n'y connaît rien dans l'industrie pétrolière. Il demande ce qu'il faut penser des réponses du premier ministre Lougheed au sujet des redevances. Il comprendra que le gouvernement recevait tout ce qui dépassait \$6.50 par baril de pétrole et que nous ne parlons pas de pétrole extrait depuis longtemps mais des frais nécessaires à la production de pétrole nouveau; mais le gouvernement prélève \$6.50 pour ses propres fins. Il le fait simplement pour pouvoir verser des paiements de péréquation, dit-il, à l'est du Canada, mais pas aux provinces productrices. Les provinces n'obtiennent rien. L'accord de janvier fut une escroquerie, de même que celui du 27 mars, comme le sait trop bien le ministre de la Justice. Mais je suis entièrement d'accord sur l'établissement des prix selon un ordre de priorité. On l'avait d'ailleurs déjà suggéré de ce côté-ci de la Chambre.

Une voix: Toutes les provinces étaient d'accord.

M. Lang: Et les prix du pétrole arabe?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais ce prix existe. Le ministre essaie de riposter pour protéger des gens qui auraient été dans une meilleure situation si l'administration actuelle avait construit ce pipe-line il y a cinq ans. Il aurait maintenant été en place. Mais non, il n'allait pas être construit. Ce pipe-line ne sera pas construit en dépit de toutes les protestations et des grandes déclarations du premier ministre et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à ce sujet.

J'ai passé assez de temps sur le pétrole, je crois, pour ce soir.

Une voix: Bien dit.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je conseille aux députés du Québec d'examiner la question très attentivement. Je le répète, aujourd'hui c'est notre tour aux gens de l'Ouest. Demain, ce pourrait être le leur.

[Français]

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Pourquoi ne pas aller dire cela au Québec?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je le dirai, et je l'ai dit plusieurs fois.

M. Pelletier (Sherbrooke): Où?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): A plusieurs endroits, à la télévision, à la radio.

M. Pelletier (Sherbrooke): A quel endroit au Québec?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je n'ai pas besoin de le dire. Invitez-moi, je le dirai.

Droit fiscal

M. Pelletier (Sherbrooke): Vous le direz?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui.

M. Pelletier (Sherbrooke): Venez chez nous. Venez dans ma circonscription.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais moi je connais les faits, alors que vous, vous ne les connaissez pas.

[Traduction]

Pour ce qui est des propositions touchant l'impôt sur le revenu des particuliers, je crois que le ministre est bien avisé. Toutefois, parce que le régime fiscal établi en 1971 ne tenait absolument et nullement compte de la réalité en ces temps d'inflation, les recettes du gouvernement provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers dépassent les rêves les plus fantaisistes de tout ministre des finances. Mon collègue de York-Simcoe (M. Stevens) en a parlé la semaine dernière. Nous pouvons voir les augmentations dans les pages de l'exposé budgétaire, qui dépassent l'augmentation du coût de la vie.

Personne ne peut me dire que les taux élevés d'impôt sur le revenu ne sont pas inflationnistes. Demandez à n'importe quel agent de négociation d'un syndicat aujourd'hui. Que le ministre le demande à son collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien); qu'il le demande au ministre des Postes (M. Mackasey) qui négocie actuellement avec les travailleurs postaux. Les impôts qu'arrache l'inflation sont immédiatement réclamés des employeurs et inclus dans les coûts. Cela se traduit, comme peuvent le savoir les députés qui possèdent leur propre entreprise, par un grand resserrement économique.

Le ministre de la Justice, même s'il n'exerce pas sa profession d'avocat, sait que dès que les avocats doivent payer plus d'impôt sur le revenu, ils insistent pour faire relever leur revenu net. Qu'avons-nous vu chez les médecins et les enseignants? A cause de l'inflation, leurs revenus augmentent et ils doivent payer plus d'impôt.

M. Nystrom: Et les députés.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): D'une manière ou d'une autre, la même chose se produira pour les députés. Ces derniers vont s'arrêter sur le revenu net. C'est tout naturel. Le ministre contribuerait pour beaucoup à freiner l'allure de la psychologie de l'inflation s'il réduisait davantage l'impôt sur le revenu des particuliers.

Nous avons les tableaux sur lesquels le ministre fonde ses prévisions. Même si pour 1975, il augmente l'exemption personnelle à 8 p. 100, avec un minimum de \$200 et un maximum de \$750, le ministre a-t-il calculé ce que d'après ses prévisions représente cette augmentation dans les rentrées globales de l'impôt sur le revenu des particuliers? Il a encore une marge de 16 ou 18 p. 100. Cela comprend la première année d'indexation établie à 10 p. 100. Si nous prenions ces 10 p. 100 et les ajoutions au revenu, si nous prenions ces réductions d'impôt que propose le ministre et si nous les ajoutions, combien l'impôt sur le revenu des particuliers rapporterait-il au ministre? Mon Dieu! Il n'y a pas assez de coffres-fort dans notre pays pour contenir tout cet argent. Parlons d'augmentations de 50 p. 100. Cela en serait une, et avec le rendement d'une seule année.

M. Nystrom: Le crédit social à l'œuvre.